



**République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2022**

**Extrait du
registre des délibérations du conseil municipal
Session ordinaire du 9 avril 2022**

L'an 2022 le neuf Avril à 17:00 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 05 Avril 2022, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

Étaient Présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Marilene DALMASSO - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI - Maryse CASTELLANI - Florent REYNAUD - Cyrille LEJA - Caroline FRANCA - Elise FERRARI - Patricia ALUNNO

Pouvoirs :

FRANCOISE VADA à Myriam PASTORELLI - Cédric BERGALLO à Elise FERRARI

Absents excusés :

Daniel VAISSIERE - Frédéric TRUC

Madame Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_54

Objet :ADMINISTRATION GENERALE- PONT DE TERRIS - CONVENTION D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE - AGENCE 06

Monsieur le Maire expose à ses collègues que lors du passage de la tempête ALEX, le pont de Terris a été détruit, rendant très précaire l'accès au quartier Monaco, situé en rive gauche de la Roya et desservant la commune de La Brigue. La commune de Tende est propriétaire de la moitié du pont, La Brigue de l'autre moitié.

Compte tenu de l'importance des travaux à réaliser, la commune de Tende s'est rapprochée de l'Agence 06 afin d'obtenir son assistance dans la construction d'un nouveau pont. Aussi, une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de reconstruction du pont de terris a été établie et a été transmise à l'ensemble des conseillers municipaux qui ont pu en prendre connaissance.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage consiste à apporter à la commune de Tende une assistance et des conseils sur les points suivants : Faisabilité/Programme, Marché de maîtrise d'œuvre, Études de conception des ouvrages, consultation des entreprises, suivi des missions de maîtrise d'œuvre en phase travaux, réception des ouvrages/mise en service/période de garantie.

Le Conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, :

- Approuve la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de reconstruction du pont de Terris, ladite convention étant annexée à la présente délibération
- Autorise le Maire à signer cette convention à intervenir avec l'Agence 06
- Autorise le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

Adoptée à l'unanimité

*Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.*

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :